

Association D.B Animations
Hôtel de ville
2 rue Hacque
60590 SERIFONTAINE
Siret : 538 432 642 000 14
Documents à renvoyer à l'adresse mail : db-animations@outlook.com

NOM DE L'EQUIPE :

Convention Concours Chorégraphique

Entre

L'Association D.B ANIMATIONS Hôtel de ville 2 rue Hacque 60590 Sérifontaine – représenté par Monsieur Jacky CIZEAU, Président
D'une part

Et

Les Danseurs du concours chorégraphique, représenté par

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

La présente convention a pour objet d'un partenariat entre l'Association D.B ANIMATIONS et les danseurs du concours chorégraphique aux fins d'organiser une compétition entre équipes de danseurs le samedi 19 Octobre 2019.

Cette compétition sera effectuée au Complexe Sportif Bernard Leduc rue du 8 mai 1945 60590 SERIFONTAINE

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'Association D.B ANIMATIONS s'engage à ce que le concours se passe dans les meilleures conditions, c'est-à-dire une compétition équitable entre les différentes équipes.

L'association s'engage à offrir aux groupes gagnant du concours chorégraphique un trophée.

L'association s'engage à fournir de l'eau et une collation aux danseurs mais les repas restent à leur charge.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DES DANSEURS

*L'équipe ou danseur devra s'acquitter d'un **droit de participation de 8 euros***

Ils s'engagent à **fournir une autorisation parentale s'ils sont mineurs.**

Ils s'engagent à respecter l'organisation (Timing, personnels bénévoles, etc.) et les locaux.

Ils s'engagent à respecter la décision des juges.

En cas de non-respect des précédentes conditions, les danseurs pourront être disqualifiés de la compétition. En cas de non-respect pouvant porter atteinte à la personne ou au bon déroulement de la compétition, l'association pourra exiger une évacuation des lieux du ou des danseurs.

Les affaires personnelles sont sous la responsabilité des danseurs.

ARTICLE 4 – CRITERES DU CONCOURS

L'équipe devra être composé de 1 à 8 danseurs au maximum

Les critères de jugement du concours seront :

Synchronisation, espace, technique, musicalité, originalité et énergie.

La chorégraphie ne devra pas excéder 2 minutes 30 seconde.

ARTICLE 5 – DROIT A L'IMAGE

Les danseurs autorisent l'association DB Animations et ses bénévoles à prendre des photos et des vidéos d'eux et de leur équipe et à diffuser ces images (internet, journaux, affiches, exposition...) si besoin.

Fait à :

Date :

D.B ANIMATIONS
Le Président Jacky Cizeau

Les danseurs
(signature de tous les danseurs obligatoire)